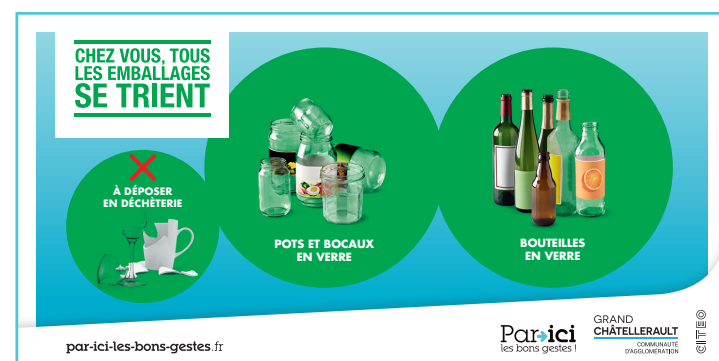


➔ Seul le verre doit être
déposé dans les colonnes
aériennes !



➔ Les piles et accumulateurs

Où déposer vos piles ?

Vous pouvez déposer vos piles et petites batteries usagées dans différents lieux.

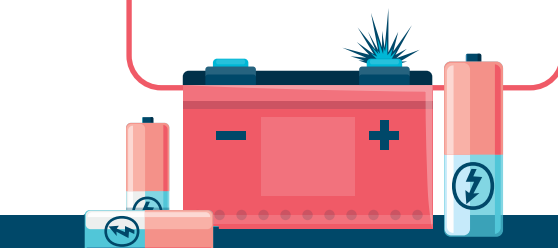
Des contenants leur sont dédiés :

- Dans les déchèteries de Grand Châtelleraut
- Dans les magasins des grandes enseignes de la distribution alimentaire
- Chez certains commerçants de proximité comme les quincailleries, etc.

Demandez une boîte à piles en déchèterie !

Bravo !

6,9 tonnes de piles
et accumulateurs collectées
en 2019 dans les déchèteries.



Le saviez-vous ?

Toutes les piles peuvent être déposées dans les bornes de collecte, ainsi que toutes les petites batteries que nous retrouvons dans les appareils électriques : téléphone portable, ordinateur portable, calculatrice, etc. Les piles rechargeables sont également à déposer dans les bornes lorsqu'elles ne sont plus utilisables.

Retrouvez les points de collecte près
de chez vous sur www.jerecyclemespiles.com

Les bons gestes pour donner une 2^{ème} vie aux objets avec Grand Châtelleraut

➔ Le site d'annonces 100% gratuit !
Par-ici-la-recup.fr Donnez, récupérez !



➔ Vous avez fait l'acquisition d'un vélo
ou d'une trottinette électrique !

Vous avez des interrogations sur l'endroit où déposer votre batterie usée pour qu'elle puisse être correctement recyclée ?

Dans le cadre du système de recyclage des batteries et accumulateurs des Vélos à Assistance Électrique (VAE) et de petit engin électrique de mobilité personnel (ex : trottinette électrique), vous pouvez rapporter vos batteries usagées directement chez un vélociste pour qu'elles soient prises en charge et correctement recyclées, peu importe à qui vous les avez achetés.



CITEO

par-ici-les-bons-gestes.fr

0 800 835 821 Service & appel
gratuits

**À JETER ?
À RECYCLER ?**
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI



Toutes les informations
sur la gestion
de vos déchets
rubrique « Pratique »
grand-chatelleraut.fr

**GRAND
CHÂTELLERAUT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Pourquoi réduire les déchets ?

L'économie des ressources de la terre

La création de nombreux objets du quotidien utilise des ressources qui ne sont pas infinies sur Terre. Par exemple, le verre utilise du sable, le plastique du pétrole, l'acier des minerais.

Pourtant, il est possible d'économiser ces ressources facilement, en triant nos déchets et en réutilisant nos vieux déchets pour en refaire des nouveaux. Le verre peut être recyclé à l'infini alors qu'il resterait 4 000 ans dans la nature avant de disparaître. Et l'acier peut être recyclé pour faire de l'acier neuf. Même le papier peut être recyclé 4 à 5 fois avant de devoir être remplacé.

BON À SAVOIR

Le réemploi permet à des objets en passe de devenir des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.

La réutilisation est l'opération qui permet de détourner de son usage initial un bien voué au recyclage ou à la destruction.

Le recyclage consiste à extraire la matière première d'un objet devenu un déchet pour fabriquer un nouvel objet.



Les bons gestes pour maîtriser son budget

→ J'entretiens régulièrement mon matériel

- Détartrez, dépoussiérez, dégraissez, dégivrez
- Consultez la notice de votre matériel

Astuce Retrouvez facilement les notices de vos appareils sur internet (site du fabricant, sites de notices)

→ Je relooke, je customise, je crée, je transforme et fabrique moi-même

- Des associations proposent des ateliers créatifs et des espaces collaboratifs de bricolage

Astuce Pensez aussi aux blogs spécialisés et aux tutoriels vidéo sur internet

→ J'emprunte les objets dont je n'ai besoin que très occasionnellement

- Grâce aux Systèmes d'Échanges Locaux (SEL) Ces associations favorisent le don et l'échange de produits, de services et de savoir-faire.

→ Je répare

- Grâce aux forums dédiés à la réparation
- Aux cafés-réparation ou ateliers d'auto-réparation
- Aux revendeurs de pièces détachées



→ J'achète d'occasion

- Auprès des associations spécialistes du réemploi
- Auprès des antiquaires, brocanteurs
- Auprès des soldeurs
- Sur les brocantes et vide-greniers
- Sur les sites de vente d'objets d'occasion

Bon à savoir

Pour des objets gratuits et à proximité, consultez le site d'échanges entre voisins de Grand Châtelleraut sur www.par-ici-la-recup.fr

→ Je loue les objets dont je n'ai besoin que très occasionnellement

- Auprès des loueurs professionnels (ex : vaisselle, matériel de bricolage, jardinage, sono...)
- Consultez les Pages Jaunes

Les bons gestes du tri

→ Vous avez parfois des doutes au moment de trier. Pas de panique !

• Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider !

Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve (sauce tomate,...), bocaux (terrine, confiture...)

Les emballages salis ne gênent pas le processus de recyclage ; si vous les lavez vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.



• Inutile d'enlever le bouchon sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi.

Mais vous pouvez les enlever pour les donner à l'association

Les Bouchons d'amour 86 qui grâce à cette collecte permet l'acquisition de matériel pour personnes handicapées. Et de manière générale, les petits éléments d'emballages peuvent être triés avec leur emballage principal car ils ne gênent pas le processus de recyclage.

Exemples : les étiquettes sur les bouteilles plastiques et l'opercule du pot de yaourt.

• Mouchoirs en papier et essuie-tout à jeter dans le sac noir !

• Consigne de tri pour les bidons de combustible !

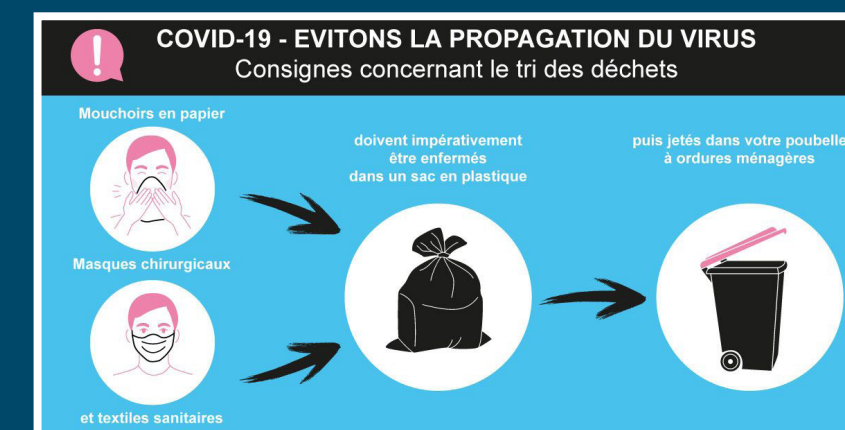
Les bidons en plastique ayant contenu du combustible ne se jettent pas dans les sacs jaunes car les repreneurs de matière ne les acceptent pas et ils doivent faire l'objet d'un traitement spécifique par un repreneur spécialisé.

Vous devez donc déposer vos bidons de plastique de pétrole et autre combustible à la déchèterie pour qu'ils soient recyclés.

Retrouvez toutes les consignes pour les dépôts en déchèterie dans la rubrique Gestion des déchets sur le site grand-chatelleraut.fr.



→ Mouchoirs usagés, masques, gants... Comment trier vos déchets sensibles liés au coronavirus ?



Afin de protéger les agents de collecte et les employés du centre de tri d'une contamination à la Covid-19, ne jetez pas les mouchoirs ou encore les masques et gants usagés dans la poubelle de tri sélectif. Il est important d'isoler ces déchets dans des sacs bien fermés.